

Sicovalinfo

2^e semestre
2010

Supplément spécial services aux usagers

À la loupe

Un assainissement de qualité pour un environnement protégé

Une fois captée, traitée, distribuée et consommée, l'eau est assainie. Sur le territoire, cette mission est assurée directement par la Communauté d'Agglomération.



80 tonnes

de liquides toxiques ont été ramenés dans les déchèteries du territoire en 2009, ainsi que 57 tonnes d'huiles (alimentaires et de vidange), ce qui a permis d'éviter de perturber les processus (collectifs et autonomes) d'assainissement des eaux usées.

Restituer à la nature une eau la plus saine possible : tel est l'enjeu majeur de l'assainissement des eaux usées. On entend par « eaux usées », toutes les eaux « ménagères » : celles qui sont rejetées par les lave-vaisselles, les machines à laver le linge ou les WC, ainsi que celles qui sont déversées dans les éviers, lavabos, baignoires ou douches. Une fois utilisées, ces eaux vont être restituées à la nature, non sans avoir préalablement été « lavées » de leurs impuretés. Pour 79 % des foyers, ce sont des stations d'épuration qui gèrent ce nettoyage. Il en existe 19 sur le Sicoval, qui font appel à différentes techniques d'assainissement (système de traitement biologique par boues activées, filtre à sable ou disques biologiques). Pour les territoires non couverts par des stations d'épuration, le traitement des eaux usées est assuré par des systèmes d'assainissement autonomes privés.

L'assainissement, un processus délicat

Pour le bon fonctionnement du processus d'assainissement, il est important que les eaux traitées ne soient pas souillées par certains produits (*lire encadré*). En effet, tous les modes d'assainissement (collectifs ou autonomes) font appel à des micro-organismes pour digérer la pollution. Ceux-ci ne peuvent pas traiter les rejets non-domestiques (solvants, liquides de batterie...) qui seront

alors rejetés dans le milieu naturel. Les lingettes, les graisses ou les graviers peuvent également boucher et/ou faire déborder les canalisations de collecte des eaux usées. En 2009, 220 interventions sur le réseau de canalisations ont ainsi été nécessaires pour réparer ce type de dégâts. Ces « agents perturbateurs » peuvent aussi détériorer le matériel de pompage des postes de refoulement et des stations d'épuration ■

Que faire pour ne pas perturber le processus d'assainissement ?

Afin de protéger les micro-organismes permettant au processus d'assainissement de fonctionner :

- les solvants (peinture, white spirit...), les produits toxiques, les huiles de vidange et les liquides de batterie doivent être ramenés en déchèterie,
- les médicaments doivent être ramenés en pharmacie.

Pour ne pas boucher les canalisations et détériorer les équipements (postes de relevage, stations d'épuration) :

- les lingettes, tampons et serviettes périodiques doivent être jetés à la poubelle,
- les huiles alimentaires (qui durcissent en refroidissant) et les graviers doivent être ramenés en déchèterie.

Les résultats chiffrés de la qualité de l'eau potable

Les tableaux ci-dessous présentent les principaux résultats statistiques des 28 analyses réalisées par la DDASS en 2009 sur le réseau d'eau potable Sicoval - Montagne Noire. Les résultats de ces analyses, commune par commune, sont sur www.sicoval.fr, rubrique *Les services à l'habitant*.

BACTÉRIOLOGIE

Paramètres recherchés	Limite de qualité réglementaire	Nombre de prélèvement(s) non conforme(s)	Valeur maximale mesurée N/100 ml
E Coli ou Entérocoques	Absence dans 100 ml	0	0

PHYSICO-CHIMIE : principaux éléments indésirables

Paramètres recherchés	Limite de qualité	Nombre de prélèvement(s) non conforme(s)	Valeur moyenne mesurée	Valeur maximale mesurée	Valeur minimale mesurée	
NITRATES mg/l NO ₃	50 mg/l	0	6	6	6	
FLUOR en mg/l	1,5 mg/l	0	ND	0,03	0,03	
PESTICIDES en µg/l	0,1 µg/l Somme: 0,5µg/l	0	ND	Somme : <LQ	1 molécule : <LQ	<sd

PHYSICO-CHIMIE : éléments minéraux et divers

Paramètres recherchés	moyenne	mini	maxi	Valeurs seuils recommandés	Paramètres recherchés	Moyenne	Valeurs maximales recommandées
pH	8,1	7,9	8,4	6,5 < pH < 9	Aluminium µg/l	63	200 µg/l
Conductivité 25° µS/cm	228	213	240	200 < C < 1100			
TH en °F (dureté)	9	9	9	-			
TAC en °F (alcalinité)	9	9	9	-	Agressivité	Rien à signaler	

< sd : Résultat inférieur au seuil de détection analytique • < LQ : Résultat inférieur à la limite de qualité réglementaire • ND : Non déterminé car non représentatif

Conclusions :

- **Paramètre microbiologiques** : eau de bonne qualité
- **Nitrates** : toutes les valeurs sont conformes à la norme
- **Dureté** : eau peu calcaire
- **Pesticides** : pas de dépassement de la norme sur la période
- **Fluor** : pas d'anomalie sur l'historique

Le compteur d'eau sous surveillance

- **A l'approche de l'hiver, il est important de protéger son compteur d'eau du gel** pour éviter les fuites. S'il est situé à l'extérieur, entourez-le de plaques de polystyrène. S'il est dans une cave ou un garage, protégez-le avec de la laine de verre ou des gaines en mousse. Tout équipement endommagé sera remplacé aux frais de son propriétaire.
- **Afin de faciliter le travail des releveurs**, ne déposez aucun objet lourd sur la plaque de

protection des compteurs enterrés. Pour ceux placés en extérieur, veillez à ne pas planter trop d'arbres ou de buissons qui pourraient en gêner l'accès (d'autant que les racines pourraient endommager les canalisations). Évitez enfin de protéger votre compteur avec du tissu (risque de moisissures).

- **Tout au long de l'année, vérifiez votre compteur** régulièrement afin de vous assurer qu'il n'y a pas de fuites.

Actu

• Modification des règlements Eau potable et Assainissement

Dans le règlement Eau potable, l'article 31.2 (modalités de paiement) a été modifié et un article 31.6 (réclamation et régularisation) a été créé. Deux nouveaux articles complètent le règlement Assainissement : l'article 13.1 (modalités de paiement) et l'article 13.2 (réclamation et régularisation). Ces règlements sont téléchargeables sur www.sicoval.fr ou envoyés sur simple demande au **N° Vert 0805 400 605**

• Relève des compteurs

De septembre à novembre, des agents relèveront les compteurs afin d'établir votre consommation 2010 en eau potable et en assainissement.

• Prochaines factures

- Facture Assainissement (consommation du 2^e semestre 2009) : envoi le 12 octobre 2010 (date limite de paiement : 15 novembre 2010)
- Facture Eau potable (consommation 2010) : envoi courant février 2011

• L'assainissement et l'eau potable au rapport

Les rapports 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable sont consultables sur www.sicoval.fr ou envoyés sur simple demande au **N° Vert 0805 400 605**

Contacts

Distribution de l'eau potable

Dans le cadre d'une convention signée entre le Sicoval et le SIEMN, ce dernier reste votre interlocuteur pour toute question administrative, technique ou relative à votre facture.

- **SIEMN 31**
ZA de Lourman - 31460 Maureville
- **Accueil du public** :
du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi matin de 8 h à 12 h
- **Permanence téléphonique** :
05 62 18 62 62

Assainissement

- **Accueil du public** : Sicoval, service Relation aux usagers - Centre de l'Astel Parc d'activités de la Balme - Belberaud 8 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 18 h (le vendredi : fermeture à 17 h)

N° Vert 0805 400 605

relation.usagers@sicoval.fr - www.sicoval.fr

- **Pour toute correspondance** : Sicoval - service Relation aux usagers Rue du Chêne vert - BP 38200 31682 Labège cedex
- **Réseau d'assainissement bouché, qui prévenir ?**
- Sicoval, 05 62 24 76 91, accessible 24 h / 24 h, y compris les week-ends et jours fériés

Sicoval Info, supplément services aux usagers

rue du Chêne Vert, BP 38200 - 31682 Labège cedex - Tél. 05 62 24 02 02 - e.mail : info@sicoval.fr

Directeur de publication : François-Régis Valette. Conception et impression : Sicoval. ISSN : 1623-1597. Dépôt légal : 3^e trimestre 2010.

Tirage : 6 500 exemplaires sur papier 100 % recyclé